



Demander un acompte sur sa part

Par **nicodel**, le **23/02/2015** à **13:33**

Bonjour,
peut on obtenir un acompte sur la somme d'argent bancaire lorsque sur 7 héritiers 2 ne sont pas d'accord,
le notaire en charge de la succession mentionne que tous les héritiers doivent être d'accord et qu'il faut attendre que la maison soit vendue pour effectuer le partage, hors j'ai besoin d'une avance express concernant l'argent sur les comptes
merci
cordialement

Par **domat**, le **23/02/2015** à **19:01**

bjr,
si tous les héritiers ne sont pas d'accord, le notaire a raison de ne pas verser d'acompte.
un notaire ne tranche un litige entre héritiers, seul un juge a ce pouvoir.
donc le notaire attend que les héritiers se mettent d'accord ou saisissent le tribunal.
cdt

Par **nicodel**, le **23/02/2015** à **22:55**

Merci bcp de votre réponse